

## Consignes et conditions générales

- Les participants s'engagent à respecter les horaires de répétitions ainsi que les lieux de répétitions. Le Centre Culturel de Chênée nous offre des locaux rénovés, les participants devront être particulièrement soigneux. Nous rappelons que l'alcool est proscrit pendant les répétitions et bien évidemment pendant les spectacles. Les organisateurs seront intransigeants sur ces derniers points. Les élèves des deux premiers degrés ne seront pas autorisés à sortir du Centre Culturel de Chênée pendant la semaine de répétitions.
- Madame la Préfète organise les journées pédagogiques pendant la semaine du tournoi afin de limiter les absences des participants. Néanmoins, ils manqueront quelques heures de cours. Madame la Préfète demande donc aux professeurs de ne pas pénaliser les élèves du tournoi en avançant trop vite dans la matière. De plus, il est interdit d'interroger les participants le lundi suivant le tournoi ou de réclamer des travaux pendant la semaine de répétitions au Centre Culturel. Les élèves ne peuvent pas s'absenter des répétitions pour suivre l'un ou l'autre cours, sous peine d'exclusion du tournoi (attitude ingérable dans le cadre d'une telle organisation).
- Les autorisations parentales (distribuées en début d'année scolaire) devront impérativement être remises à Madame Patrignanelli le jour des éliminatoires (sous peine de refus de la candidature).
- Les absences aux répétitions ne seront pas tolérées. Nous nous réservons le droit d'exclure un élève qui s'absenterait sans motif valable.
- IMPORTANT : une soirée clôturera le tournoi, le samedi 28 mars 2020, dans la cafétéria du Centre Culturel. Une fête pour tous qui ne pourra débuter qu'après le rangement et le nettoyage de la salle de spectacle et des loges. Tous les participants doivent s'investir dans cette « mission ». Nous dresserons des listes d'indispensables, de comédiens, de danseurs et de musiciens pour effectuer ce travail. Il est impératif de rendre les lieux dans un état impeccable avant de profiter de ce moment de détente bien mérité.
- L'autorisation parentale devra tenir compte de ces règles.

## Consignes pour le théâtre

- Chaque groupe remettra aux membres du jury, lors des éliminatoires, une copie du texte présenté (un seul exemplaire).
- **Les extraits ne dépasseront pas 3 minutes pour les solos, 5 minutes pour les duos et 7 minutes pour les groupes comprenant 3 personnes ou plus.**
- Les comédiens fourniront les costumes et les petits accessoires, ainsi que la liste des gros accessoires nécessaires (chaises, tables, etc.).
- Les candidats retenus s'engagent à répéter avec les professeurs d'art dramatique EN DEHORS DES HEURES DE COURS et à se rendre disponibles les 23, 24, 25, 26, 27 et 28 mars 2020.
- Les éliminatoires se dérouleront dans le courant du mois de novembre (la date et le lieu vous seront communiqués ultérieurement par l'intermédiaire du tableau d'affichage du tournoi situé en face du bureau de Madame la Préfète, ainsi que via le site du tournoi).
- Les participants sont invités à consulter régulièrement le tableau d'affichage du tournoi.
- Les candidatures (via le site du tournoi) seront clôturées le 6 octobre 2019 à minuit.

### **Consignes pour la musique**

- Les éliminatoires se dérouleront au début du mois de novembre (la date et le lieu vous seront communiqués ultérieurement par l'intermédiaire du tableau d'affichage du tournoi situé en face du bureau de Madame la Préfète, ainsi que via le site du tournoi).
- Nous avons besoin de tous les instruments de l'orchestre et de chanteurs. Lors des éliminatoires, les musiciens joueront un morceau de leur choix, individuellement, et seront sélectionnés afin de constituer des groupes. Les chanteurs présenteront une chanson de leur choix, de préférence *a cappella*.
- Les candidats retenus s'engagent à répéter EN DEHORS DES HEURES DE COURS et à se rendre disponibles les 23, 24, 25, 26, 27 et 28 mars 2020.
- Les candidatures (via le site du tournoi) seront clôturées le 6 octobre 2019 à minuit.

### **Consignes pour la danse**

- Des éliminatoires seront organisées dans le courant du mois de novembre (la date et le lieu vous seront communiqués ultérieurement par l'intermédiaire du tableau d'affichage du tournoi situé en face du bureau de Madame la Préfète, ainsi que via le site du tournoi).
- Les chorégraphies ne dépasseront pas 3 minutes.
- Nous sélectionnerons des ensembles ou des individus afin d'équilibrer les groupes.
- Les candidats retenus s'engagent à répéter EN DEHORS DES HEURES DE COURS et à se rendre disponibles les 23, 24, 25, 26, 27 et 28 mars 2020.
- Les candidatures (via le site du tournoi) seront clôturées le 6 octobre 2019 à minuit.

### **Vous désirez de plus amples informations ?**

Vous pouvez consulter les sections «Infos pratiques» et «Foire aux questions» du site du tournoi ([www.tournoiarc.com](http://www.tournoiarc.com)) ou vous adresser :

- Pour le THÉÂTRE :
  - À Madame PATRIGNANELLI (informations générales, au 104)
- Pour la MUSIQUE :
  - À Madame PATRIGNANELLI (informations générales, au 104)
  - À Monsieur VANCLÈS (au 101, le lundi après-midi)
- Pour la DANSE :
  - À Madame VACCARELLA (salle de gym des filles)
  - À Madame LAPORTA (salle de gym des filles)
- Pour les QUESTIONS D'ORDRE PRATIQUE :
  - À Madame BOKKEN (au 316)

Nous invitons tous les parents à venir encourager les jeunes talents de notre école le jeudi 26 mars 2020 à 19h30, le vendredi 27 mars 2020 à 19h30 ou le samedi 28 mars 2020 à 19h30 au Centre Culturel de Chênée.